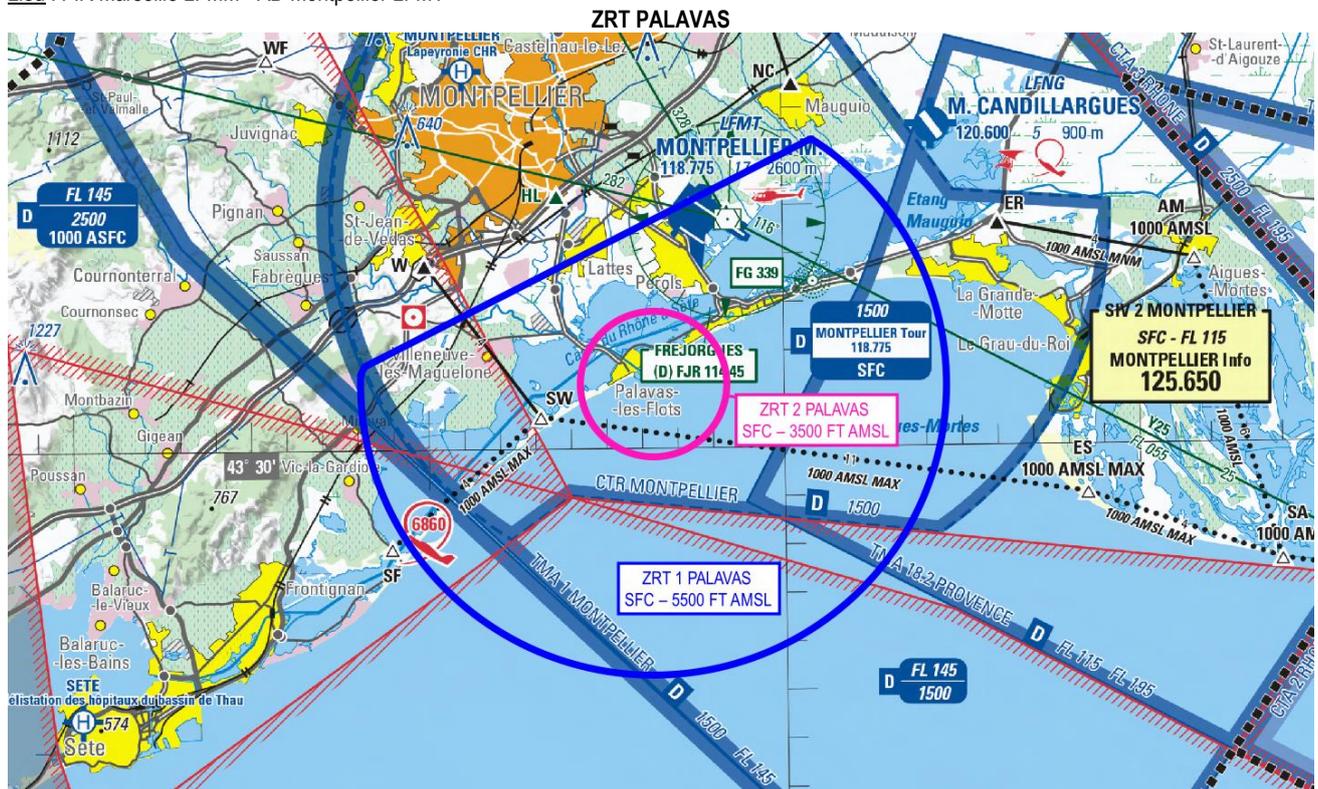


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires ZRT PALAVAS dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du 17 au 18 juillet 2024

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Montpellier LFMT



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRTs PALAVAS activables :

Le mercredi 17 juillet 2024 : 1300-1700 UTC pour entraînement et reconnaissance d'axe

Le jeudi 18 juillet 2024 : 0800-1030 UTC pour entraînement et reconnaissance d'axe et 1230-1800 UTC pour les représentations

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Montpellier TWR : 118.200 MHz

Montpellier APP : 130.855 MHz

Montpellier INFO : 125.650 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG et CAM :**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs préalablement autorisés,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS

Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions des espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT 1 PALAVAS :****Limites latérales :**

43°36'19.00" N, 004°00'47.00" E
 arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°31'19.00" N, 003°56'19.00" E
 43°31'44.00" N, 003°48'11.00" E
 43°36'19.00" N, 004°00'47.00" E

Limites verticales :

SFC – 5500 FT AMSL

ZRT 2 PALAVAS :**Limites latérales :**

cercle de 1.50nm de rayon
 centré sur 43°31'19" N, 003°56'19" E

Limites verticales :

SFC – 3500 FT AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 88 18 99 76

Directeurs des vols suppléants : 06 40 14 77 18